

**Société d'intervention
maritime, Est du Canada,
Ltée**

Calcul des droits prélevés sur les
chargements de produits pétroliers en vrac –
Régions des Grands Lacs,
des Maritimes/Québec et de Terre-Neuve
31 décembre 2020 et 2021



Le 14 février 2020

Rapport relatif au calcul des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac – régions des Grands Lacs, des Maritimes/Québec et de Terre-Neuve pour les exercices se clôturant les 31 décembre 2020 et 2021

Aux administrateurs de Société d'intervention maritime, Est du Canada, Ltée

Comme nous en avons convenu avec vous, nous avons appliqué les procédures énumérées ci-dessous uniquement dans le but de vous aider à évaluer l'assertion de la direction concernant la conformité de Société d'intervention maritime, Est du Canada, Ltée (la « Société ») aux critères établis dans la formule de fixation des droits, dans sa version ratifiée lors de la consultation multilatérale qui a eu lieu à Toronto, en Ontario, du 1^{er} au 5 juin 1998, et l'interprétation de cette formule telle qu'elle est énoncée dans les notes annexes pour les exercices se clôturant les 31 décembre 2020 et 2021 qui sont incluses dans le calcul ci-joint des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (DCPV) – régions des Grands Lacs, des Maritimes/Québec et de Terre-Neuve et qui sont résumées ci-dessous :

Procédures spécifiées appliquées

- 1) Nous avons obtenu les tableaux préparés par la direction pour la demande relative aux DCPV pour les régions des Grands Lacs, des Maritimes/Québec et de Terre-Neuve.
- 2) Nous avons comparé l'approche utilisée pour préparer ces tableaux avec l'approche utilisée pour l'exercice précédent et l'entente multilatérale dans le but de déterminer si elles présentaient des incohérences.
- 3) Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des tableaux.
- 4) Nous avons comparé l'attribution des coûts indirects avec celle d'exercices précédents et l'entente multilatérale dans le but de déterminer si elles présentaient des incohérences.
- 5) Nous avons comparé le taux d'imposition utilisé avec le taux d'imposition utilisé dans les états financiers de Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 afin de déterminer s'ils concordaient.
- 6) Nous avons comparé le taux d'intérêt avec les ententes de crédit existantes de la société et les états financiers audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 afin de déterminer s'ils concordaient.
- 7) Nous avons comparé les taux d'amortissement utilisés avec ceux qui ont été utilisés dans les états financiers audités de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 afin de déterminer s'ils concordaient.
- 8) Nous avons procédé au contrôle arithmétique du taux de rendement du capital investi requis à partir du pourcentage convenu lors de réunions du conseil d'administration selon les directives incluses dans l'entente multilatérale.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
99, rue Bank, bureau 710, Ottawa (Ontario) Canada K1P 1E4
Tél. : +1 613 237-3702, Téléc. : +1 613 237-3963*

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



- 9) Nous avons procédé au contrôle arithmétique des DCPV pour les régions des Grands Lacs, des Maritimes/Québec et de Terre-Neuve à partir des produits, des charges et des volumes prévisionnels en divisant les charges nettes annuelles prévisionnelles par le volume annuel prévisionnel de produits pétroliers en vrac qui sera chargé ou déchargé dans la région géographique d'intervention de la Société.

Nous présentons ci-après les constatations découlant de l'application des procédures mentionnées ci-dessus :

- a) En ce qui a trait à l'élément 1, nous avons obtenu les tableaux de la direction.
- b) En ce qui a trait à l'élément 2, nous n'avons relevé aucune incohérence par rapport à l'exercice précédent ou l'entente multilatérale.
- c) En ce qui a trait à l'élément 3, nous n'avons relevé aucun écart.
- d) En ce qui a trait à l'élément 4, nous n'avons relevé aucune incohérence par rapport à l'exercice précédent ou l'entente multilatérale.
- e) En ce qui a trait à l'élément 5, nous relevons que le taux d'imposition utilisé dans le calcul est de 32 %, alors que le taux inclus dans les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 est de 30,73 %.
- f) En ce qui a trait à l'élément 6, nous n'avons relevé aucune incohérence par rapport au taux d'intérêt figurant dans les ententes de crédit et au taux d'intérêt mentionné dans les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- g) En ce qui a trait à l'élément 7, nous n'avons relevé aucune incohérence avec les taux d'amortissement utilisés dans les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- h) En ce qui a trait à l'élément 8, nous n'avons relevé aucune incohérence par rapport au taux de rendement convenu lors des réunions du conseil d'administration ou celui qui est énoncé dans l'entente multilatérale.
- i) En ce qui a trait à l'élément 9, nous n'avons relevé aucun écart.

L'application de ces procédures ne constitue pas un audit du calcul des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac – régions des Grands Lacs, des Maritimes/Québec et de Terre-Neuve pour les exercices se clôturant les 31 décembre 2020 et 2021 et, en conséquence, nous n'exprimons aucune opinion sur la conformité au rapport. Si nous avions mis en œuvre des procédures supplémentaires ou réalisé un examen du calcul des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac – régions des Grands Lacs, des Maritimes/Québec et de Terre-Neuve pour les exercices se clôturant les 31 décembre 2020 et 2021, nous aurions pu prendre connaissance d'autres éléments que nous vous aurions communiqués.



Il est entendu que ce rapport est destiné uniquement à informer les administrateurs et la direction de la Société, ses membres et Transports Canada, aux fins de l'évaluation de la conformité du calcul de la Société aux critères établis dans la formule de fixation des droits, dans sa version ratifiée lors de la consultation multilatérale qui a eu lieu à Toronto, en Ontario, du 1^{er} au 5 juin 1998, et l'interprétation de cette formule telle qu'elle est énoncée dans les notes annexes. Tout tiers qui utilise ce rapport, s'appuie sur celui-ci ou prend des décisions en se fondant sur lui n'engage que sa propre responsabilité. Nous déclinons toute responsabilité pour quelque perte ou dommage qu'un tiers pourrait subir, le cas échéant, du fait de décisions ou de mesures qu'il aurait prises en se fondant sur notre rapport.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)

Société d'intervention maritime, Est du Canada, Ltée

Calcul des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (DCPV) –
région des Grands Lacs

Pour les exercices se clôturant les 31 décembre 2020 et 2021

	Prévisions de 2020 \$	Prévisions de 2021 \$
Charges et rendement des capitaux propres		
Rendement des capitaux propres (note 2)	151 000	151 000
Service de la dette – intérêts sur la dette à long terme (note 3)	148 000	140 000
Amortissement des immobilisations (note 4)	445 000	445 000
Frais d'exploitation – frais généraux d'exploitation et d'administration	1 977 000	2 025 000
Frais d'exploitation – charge d'impôts sur les bénéfices (note 5)	71 000	71 000
	<hr/>	<hr/>
	2 792 000	2 832 000
Autres produits (exclusion faite des DCPV)		
Droits d'inscription	300 000	300 000
Produits tirés de services, montant net	100 000	100 000
Intérêts	40 000	30 000
Autres	190 000	190 000
	<hr/>	<hr/>
	630 000	620 000
Excédent de l'exercice précédent – produits comptabilisés d'avance au cours de l'exercice antérieur	977 000	-
	<hr/>	<hr/>
	1 607 000	620 000
	<hr/>	<hr/>
Charges nettes – produits tirés des DCPV requis	1 185 000	2 212 000
Nombre estimatif de tonnes		
Produits pétroliers autres que l'asphalte	3 800 000	3 800 000
Asphalte	300 000	300 000
Droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac par tonne		
Produits pétroliers autres que l'asphalte	0,300	0,560
Asphalte (note 6)	0,150	0,280

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Société d'intervention maritime, Est du Canada, Ltée

Calcul des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (DCPV) –
région des Maritimes/Québec

Pour les exercices se clôturant les 31 décembre 2020 et 2021

	Prévisions de 2020 \$	Prévisions de 2021 \$
Charges et rendement des capitaux propres		
Rendement des capitaux propres (note 2)	361 000	361 000
Service de la dette – intérêts sur la dette à long terme (note 3)	396 000	373 000
Amortissement des immobilisations (note 4)	1 220 000	1 220 000
Frais d'exploitation – frais généraux d'exploitation et d'administration	7 015 000	7 188 000
Frais d'exploitation – charge d'impôts sur les bénéfices (note 5)	170 000	170 000
	<hr/>	<hr/>
	9 162 000	9 312 000
Autres produits (exclusion faite des DCPV)		
Droits d'inscription	1 000 000	1 000 000
Produits tirés de services, montant net	200 000	200 000
Intérêts	80 000	50 000
Autres	570 000	570 000
	<hr/>	<hr/>
	1 850 000	1 820 000
Excédent de l'exercice précédent – produits comptabilisés d'avance au cours de l'exercice antérieur	2 092 000	-
	<hr/>	<hr/>
	3 942 000	1 820 000
	<hr/>	<hr/>
Charges nettes – produits tirés des DCPV requis	5 220 000	7 492 000
	<hr/>	<hr/>
Nombre estimatif de tonnes		
Produits pétroliers autres que l'asphalte	26 000 000	26 000 000
Asphalte	200 000	200 000
Droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac par tonne		
Produits pétroliers autres que l'asphalte	0,200	0,287
Asphalte (note 6)	0,100	0,144

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Société d'intervention maritime, Est du Canada, Ltée

Calcul des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (DCPV) –

Région de Terre-Neuve

Pour les exercices se clôturant les 31 décembre 2020 et 2021

	Prévisions de 2020 \$	Prévisions de 2021 \$
Charges et rendement des capitaux propres		
Rendement des capitaux propres (note 2)	120 000	120 000
Service de la dette – intérêts sur la dette à long terme (note 3)	146 000	136 000
Amortissement des immobilisations (note 4)	407 000	407 000
Frais d'exploitation – frais généraux d'exploitation et d'administration	2 020 000	2 057 000
Frais d'exploitation – charge d'impôts sur les bénéfices (note 5)	56 000	57 000
	<hr/>	<hr/>
	2 749 000	2 777 000
Autres produits (exclusion faite des DCPV)		
Excédent de l'exercice précédent – produits tirés des DCPV requis	428 000	-
	<hr/>	<hr/>
Charges nettes – produits tirés des DCPV requis	2 321 000	2 777 000
	<hr/>	<hr/>
Nombre estimatif de tonnes		
Produits pétroliers autres que l'asphalte	38 000 000	38 000 000
Asphalte	50 000	50 000
Droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac par tonne		
Produits pétroliers autres que l'asphalte	0,061	0,073
Asphalte (note 6)	0,031	0,037

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Société d'intervention maritime, Est du Canada, Ltée

Notes annexes

31 décembre 2020 et 2021

1 Mode de présentation

Les informations financières ont été préparées dans le but de calculer les droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (les « DCPV ») pour les exercices se clôturant les 31 décembre 2020 et 2021 conformément à l'annexe A du rapport sur la consultation multilatérale qui a eu lieu à Toronto, en Ontario, du 1^{er} au 5 juin 1998, et à l'interprétation de cette formule, d'après les charges nettes annuelles prévisionnelles. Les éléments des charges nettes sont les suivants :

- le rendement des capitaux propres;
- le service de la dette;
- l'amortissement;
- les frais d'exploitation; moins
- les autres produits.

2 Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres est calculé d'après un taux annuel de 6,63 % pour les exercices visés par les prévisions se clôturant les 31 décembre 2020 et 2021.

3 Service de la dette – intérêts sur la dette à long terme

Les intérêts sur la dette à long terme sont calculés selon les taux et les conditions stipulés dans les ententes de crédit de Société d'intervention maritime, Est du Canada, Ltée (la « Société »). Aux fins de ce calcul, un taux de 3,15 % a été utilisé pour les exercices visés par les prévisions se clôturant les 31 décembre 2020 et 2021.

4 Amortissement des immobilisations

L'amortissement des immobilisations est calculé sur les durées de vie utile estimées des immobilisations selon la méthode linéaire aux taux suivants pour les exercices visés par les prévisions se clôturant les 31 décembre 2020 et 2021 :

	Taux
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Matériel informatique et logiciels	33,3 %
Matériel de communication	10 %
Matériel nautique	De 5 % à 10 %
Véhicules	30 %
Outils et matériaux de construction	5 %
Rampe de mise à l'eau	5 %
Entrepôt	5 %
Immeubles	5 %
Stocks terrestres	10 %
Améliorations locatives	10 %

Société d'intervention maritime, Est du Canada, Ltée

Notes annexes

31 décembre 2020 et 2021

5 Frais d'exploitation – charge d'impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices sont calculés selon les taux d'imposition fédéral et provincial combinés estimatifs en vigueur dans la zone d'intervention géographique de la Société. Un taux combiné de 32 % a été utilisé aux fins de ce calcul pour les exercices visés par les prévisions se clôturant les 31 décembre 2020 et 2021.

6 DCPV par tonne (asphalte)

DCPV par tonne pour l'asphalte correspondent à la moitié des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac par tonne pour les produits pétroliers autres que l'asphalte.